

Image not found or type unknown



Contrat apprentissage différence salaire brut

Par **Nounours57240**, le **06/07/2019** à **08:39**

Bonjour,

J'ai signé un contrat d'apprentissage à 1390 € par mois, hors depuis quelques mois j'ai changé de fonction je suis passé en bureau et non plus en chantier.

Mon employeur ne paie donc plus le salaire qui stipule sur le contrat d'apprentissage. En a t'il le droit? Qu'elles sont mes recours?

Cordialement